



# Comité Interprofessionnel du Bois-Energie

**Monsieur Patrick BERNASCONI**  
Président du Conseil Économique Social et  
Environnemental  
9, place d'Iéna  
75775 Paris cedex 16

Objet : Demande d'audition auprès de la convention citoyenne

Copie : Julien Blanchet, Vice-président du Conseil Économique, Social et Environnemental

Paris, le 20 octobre 2019

Monsieur le Président,

En France, le bois-énergie, **première énergie renouvelable du mix énergétique, couvre près de 10% de la consommation énergétique française**. Les objectifs nationaux pour le bois-énergie collectif et industriel prévoient un triplement de la production de chaleur d'ici 2028 afin de répondre aux engagements de la France en matière de transition énergétique. Le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie fixe comme objectif que 9,5 millions de logements soient chauffés au bois d'ici 2023.

La convention citoyenne pour le climat, mise en place par le CESE à la demande du Premier Ministre, doit émettre son avis notamment sur la politique énergétique de la France.

Or, **le bois-énergie est aujourd'hui méconnu**, freinant ainsi considérablement son développement alors qu'il s'agit d'un atout majeur pour le développement des territoires. Aussi souhaitons-nous pouvoir **mieux faire connaître les enjeux du bois-énergie tout en répondant aux questions que pourraient se poser les citoyens**.

**Coproduit de la filière et de l'exploitation forestière, son développement se fait dans le cadre de la gestion durable des forêts**. En effet, Les forêts françaises et européennes sont en expansion régulière et **le volume de carbone qu'elles séquestrent augmente chaque année**.



## Comité Interprofessionnel du Bois-Energie

Les volumes peuvent ainsi être augmentés de façon importante pour répondre aux objectifs de développement du bois-énergie en substitution des énergies fossiles, **sans altérer la capacité de la forêt française à capitaliser du carbone.**

Grâce à **la mobilisation et aux efforts réalisés depuis plusieurs années par la filière tant sur le bois-énergie à usage domestique que collectif, l'enjeu de la qualité de l'air est aujourd'hui essentiellement de renouveler l'ancien parc domestique.** Pour les installations collectives, les dernières études montrent le respect des valeurs limites en phase nominale pour les chaufferies. **Le bois-énergie a toute sa place pour répondre aux enjeux climatiques et de décarbonation.**

Le bois-énergie est également l'atout majeur des territoires pour leur développement : **ressource locale** dont l'exploitation permet **l'entretien des paysages** et la **gestion des espaces naturels**, il contribue à leur autonomie énergétique, **en créant des emplois non délocalisables** ainsi que des **retombées économiques locales** donnant de la visibilité aux acteurs de l'amont (production et fourniture de combustibles) comme de l'aval (exploitation et maintenance des chaufferies).

Nous sollicitons ainsi une audition auprès de la convention citoyenne **afin de mettre en avant l'intérêt que constitue le bois-énergie pour la transition énergétique de notre pays et les ambitions nationales auxquelles cette énergie renouvelable majeure** répond en termes de développement territorial et industriel durable. Elle serait, de surcroît, **un signal fort contribuant à renforcer la mobilisation des acteurs** en faveur de la filière.

Pour autant le bois-énergie collectif et industriel, dans le contexte actuel du prix des énergies fossiles et du gel de la contribution climat énergie, est en berne et a besoin de ce soutien fort que pourrait apporter la convention citoyenne pour le climat.

En espérant que notre demande d'audition retiendra votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Mathieu FLEURY

Président du CIBE